

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-004

### Séance du 29 JANVIER 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 17
Date de la Convocation	: 22/01/2024
Convocation affichée et diffusée le	: 22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

Mme BOURDELEAU Alexandra

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Gilles ROCHE  
Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Clément PETIT a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Police Municipale Avenant n° 3

La police « pluri communale pérenne » est prévue à l'article L.512-1 du code de la Sécurité Intérieure (anciennement codifié à l'article L.2212-10 du code général des Collectivités Territoriales). Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération autorisant la conclusion d'une convention avec la commune de Trévoux a été adoptée le 17 mai 2021 et qu'une délibération a été prise le 13 décembre 2021.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 24 janvier 2022 et 16 mai 2022 (reconduction et avenant n° 1)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 26 octobre 23 (avenant n° 2)

Le Conseil Municipal devra adopter un avenant à la convention mise en place et portant sur le point suivant : Prolongation d'une année

Le Conseil Municipal après discussion, la majorité (moins une abstention de M. Collet)

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de police pluri communale avec la commune de Trévoux
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Maire de Trévoux
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Préfecture l'Ain.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Ainsi fait et délibéré

le 29 janvier 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance

Clément PETIT



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 001-210103479-20240129-2024004-DE

